# Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer!

# Communauté d'Agglomération Seine-Eure

# RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DES PÂTURES ET CRÉATION DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES

Pour protéger et mieux gérer la ressource en eau



Communauté d'Agglomération Seine-Eure 60 communes 105 431 habitants 512 km² de territoire Département de l'Eure

### L'ESSENTIEL

Entre 2010 et 2017, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (Agglo Seine-Eure) restaure 50 hectares de zone humide pour renforcer la protection de la ressource, puisque ces terrains sont situés dans le périmètre de protection du captage d'eau potable. Le projet de restauration de la zone humide des Pâtures répond à plusieurs enjeux comme, la restauration de milieux naturels, la communication et la pédagogie, tout en adaptant le territoire aux changements climatiques et aux risques d'inondations. La restauration du site passe par l'acquisition foncière et la soumission au régime forestier de parcelles, l'abattage de la peupleraie présente sur le site, la création d'un bras de contournement, la diversification des habitats, l'aménagement d'un parcours sur ponton et la mise en place d'éco-pâturage.

### L'ORIGINE DU PROJET

La zone humide des Pâtures se situe au sein des périmètres de protection du principal champ captant d'eau potable souterraine de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, à proximité directe des cours d'eau de l'Eure et de la Morte Eure. Le site présente alors un double enjeu pour la collectivité : prévenir les inondations avec les zones d'expansion de crue tout en proposant un espace de nature pédagogique aux habitants. L'Agglo Seine-Eure décide de se rendre propriétaire de 150 hectares pour y effectuer des aménagements, restaurer la zone humide et convertir en agriculture biologique les parcelles agricoles. Le site des Pâtures s'étend sur 50 hectares de boisements souvent inondés qui débordent régulièrement sur les terrains des habitants voisins.













### L'ACTION PAS À PAS

#### RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Pour restaurer la continuité écologique de la zone humide, l'Agglo Seine-Eure doit définir les priorités, les scénarios et les objectifs des aménagements nécessaires. La priorité est de restaurer le milieu, tout en développant un volet pédagogique et écologique. Un scénario final est retenu par les élus locaux.

#### ACOUÉRIR LES PARCELLES

L'établissement public foncier de Normandie (EPFN) est propriétaire d'une partie des parcelles. Pour aider à la restauration de la zone humide, l'Agglo Seine-Eure bénéficie de l'aide de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Normandie, qui préempte les parcelles en compensation de leur proximité avec l'autoroute. Les parties boisées sont rétrocédées à l'Agglo Seine-Eure, et les parties agricoles alentour sont converties en agriculture biologique. Ces acquisitions sont nécessaires pour la bonne réalisation de la restauration, et en accord avec la SAFER et la DREAL. l'Agglo Seine-Eure s'engage à fournir des bilans annuels de suivi sur les parcelles. Le fait que les parcelles soient déjà la propriété de l'EPFN a simplifié les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet. En effet, l'Agglo Seine-Eure n'a pas eu à acquérir les terrains auprès de différents propriétaires fonciers, ce qui aurait impliqué des négociations complexes et des formalités administratives importantes.

### SOUMETTRE AU RÉGIME FORESTIER UNE PARTIE DU SITE

Puisque la zone est un boisement classé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), cela rend impossible d'entreprendre les travaux prévus sans modification du PLU. Plusieurs discussions sont engagées, notamment avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui donne son accord sous réserve que le projet prévoie de reboiser la zone après les aménagements et reste au régime forestier. En début d'année 2023, l'ONF et l'Agglo Seine-Eure se rencontrent pour mettre en place un plan de gestion des Pâtures et poursuivre la diversification des essences forestières déjà engagées sur le site depuis 2016.

#### ABATTRE LA PEUPLERAIE

Les peupliers, en grand nombre sur le site, n'encouragent pas le gain de biodiversité et sont abattus. Le bois est valorisé, géré et vendu par l'ONF. L'abattage de la peupleraie est effectuée à la fin de l'été pour profiter des sols plus secs et limiter l'impact sur le milieu naturel, notamment la faune et la flore présentes sur le site.

#### CRÉER UN BRAS DE CONTOURNEMENT

La maîtrise foncière du site permet la création du bras de contournement de la Morte-Eure et rend son aménagement plus facile. L'Agglo Seine-Eure travaille actuellement avec une entreprise privée, propriétaire d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau, pour aménager le bras de contournement. L'objectif est d'améliorer la vie piscicole tout en limitant l'impact de la centrale.

#### AMÉNAGER UN PARCOURS PÉDAGOGIOUE SUR PONTON

Un ponton d'un kilomètre est intégré au milieu de la zone aménagée des Pâtures pour que les publics scolaires et les riverains puissent se promener et être sensibilisés à la biodiversité présente sur le site. Des panneaux pédagogiques sont installés le long du parcours et le bois de la peupleraie est recyclé en haies sèches directement sur le site.

#### **DIVERSIFIER LES HABITATS**

La biodiversité sur le site a été impactée, mais la restauration des zones humides a permis de créer des habitats écologiques dispersés. L'Agglo Seine-Eure creuse des mares sur le site, dont une mare pédagogique. Pendant les travaux, une mare surprise est apparue en raison des aménagements en cours : une zone s'est enfoncée pendant le déracinement de la peupleraie. Un chenal avec une prise d'eau dans la rivière est également aménagé afin d'optimiser la zone d'expansion de crue et permettre la mobilisation de toute la zone. Depuis la fin des travaux en 2017, les aménagements de la zone humide ont réduit les risques d'inondations. L'Agglo Seine-Eure collabore avec le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CEN) depuis 2010. Une fois par an, le CEN réalise un suivi écologique et plusieurs résultats observables sont déjà constatés.

#### **RÉSULTATS DEPUIS 2010**

- **→** 50 % D'ESPÈCES D'OISEAUX
- + 150 % D'HERPÉTOFAUNE (AMPHIBIENS et REPTILES)
- + 285 % D'ORTHOPTÈRES (SAUTERELLES, GRILLONS et CRIQUETS)
- + 263 % D'ODONATES (LIBELLULES et DEMOISELLES)

### METTRE EN PLACE L'ÉCO-PÂTURAGE

L'entretien de la zone est indispensable pour assurer la pérennité des Pâtures. Pour préserver le site, l'éco-pâturage avec des ovins ou des petits bovins est préférable, car cela garantit qu'ils ne s'enfonceront pas dans le sol et que leur piétinement n'endommagera pas la zone humide. Des vaches bretonnes et gersaises sont choisies et sont actuellement au nombre de sept. Des moutons sont aussi présents pour lutter contre la renouée du Japon.



### LES LEVIERS

- ► Un foncier facile d'accès : une partie des parcelles était la propriété de l'EPFN et une autre partie a été préemptée par la SAFER pour le compte de la DREAL, dans le cadre d'une compensation autoroutière. Une convention a été signée entre la SAFER, la DREAL et l'agglomération pour pouvoir réaliser les travaux sur ces parcelles.
- ▶ Une volonté politique forte.
- ► Un soutien technique et financier indispensable, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de l'Eure et de la Région Normandie.
- ▶ Une équipe de régie pour la gestion du site.

#### **DEUX FONCTIONS** essentielles de la zone humide

- ► Une fonction épuratrice : elle joue un rôle de filtre et retient les matières minérales et organiques transportées par les eaux. Les eaux sont ainsi filtrées avant de rejoindre la rivière ou la nappe souterraine, protégeant la qualité de l'eau
- ► Une fonction hydrologique : à la manière d'une éponge, elle absorbe l'excédent d'eau lors de crue (protégeant ainsi les zones urbanisées aux alentours), pour la restituer à la rivière en période de sécheresse.

- 2. PRÉSERVER les corridors écologiques et les milieux en déclin.
- 3. OBTENIR une meilleure qualité des eaux par filtration des eaux dans la nappe phréatique.
- 4. SENSIBILISER les visiteurs à la biodiversité présente sur la zone humide.

# PARTENAIRES techniques

- ► Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CEN) pour le suivi écologique du site.
- ▶ L'Office national des forêts (ONF) pour la gestion des zones boisée.
- ▶ Établissement public foncier de Normandie (EPFN).

### **PARTENAIRES Financiers**

Coût total : 1 790 000 € HT

- ► Agence de l'Eau Seine-Normandie (50 %)
- ► Département de l'Eure (15 %)
- ► Région Normandie (5 %)
- ► Communauté d'Agglomération Seine-Eure (30 %)



### POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Penser à associer les associations des usagers de la zone humide et les riverains pour leur présenter les différents enjeux et résultats attendus.
- ▶ Anticiper les contraintes naturelles dûes à certaines espèces exotiques envahissantes. Il était prévu d'éradiquer une zone de renouée du Japon, ce qui n'a pas été possible. Un suivi particulier sur cette espèce exotique envahissante a été mis en place.
- ► Anticiper les temps d'action en fonction des saisons.
- ▶ Être vigilant sur les démarches administratives et le classement au PLU de la zone.
- ► Anticiper l'entretien des zones humides en aval du proiet.

## CONTACT

#### Mélanie JUGY

Responsable du service Rivières et milieux naturels melanie.jugy@seine-eure.com

Tél.: 02 35 50 89 52

Communauté d'Agglomération Seine-Eure

1 place Thorel 27400 LOUVIERS

Tél.: 02 32 50 85 50

https://www.agglo-seine-eure.fr

### **PERSPECTIVES**

L'Agglo Seine-Eure poursuit sa lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme la renouée du Japon ou la jussie, grâce à l'éco-pâturage et l'arrachage. Elle souhaite continuer à mieux gérer la zone boisée, comme elle a pu le faire en juillet 2022 avec la restauration d'un boisement alluvial de la zone humide des Pâtures. L'Agglo Seine-Eure ambitionne d'optimiser le fonctionnement hydraulique de la zone en période de crue en améliorant les terrasses alluviales et leur fonctionnement. Elle prévoit d'étudier les relevés topographiques pour calculer la quantité d'eau que la zone inondable pourrait recevoir. La collectivité souhaite étendre le développement du volet pédagogique et la communication autour de la zone humide des Pâtures.

# ILS LE FONT AUSSI

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle** a entrepris de restaurer les mares du Marais des Communaux pour les rendre de nouveau accueillantes pour la faune et la flore. Des parcours pédagogiques sont aussi créés sur site et ont obtenu le label Tourisme & Handicap.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, septembre 2023

Rédaction : Coline BASTIAN (ANBDD) Remerciements : Mélanie IUGY (CASE)

Crédits photos : CASE

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

A B D C

AGENCE NORMANDE DÉVELOPPEMENT

DURABLE